

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

Le dix juillet deux mil vingt, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Senantes, légalement convoqué, s'est réuni en son lieu habituel de séances, sous la présidence de M. Arnaud BREUIL, maire.

**Étaient présents** : BERCHER Cindy, BREUIL Arnaud, BRÉZILLON Jérôme, BRIANÇON Aline, DELAPLANCHE Monique, GOURIELLEC Christine, GUYARD Murielle et PERRIN Alexandra.

**Excusés ayant donné procuration** : LOZACH Jean-Claude à BRIANÇON Aline, CAROFF Philippe à BRÉZILLON Jérôme, GILLES Sylvain à BREUIL Arnaud, GUYARD Martial à GUYARD Murielle, VERNIERS Quentin à PERRIN Alexandra.

**Absents** : AUPY Éric, LE CORNEC Corinne.

**Secrétaire de séance** : BERCHER Cindy.

**Date de la convocation** : 7 juillet 2020

Le conseil a délibéré sur les sujets suivants :

## 1) **Nomination du secrétaire de séance :**

Madame Cindy BERCHER est désignée secrétaire de séance.

## 2) **Approbation du compte rendu du 24 juin 2020 :**

Vote : 13 pour.

## 3) **Sénatoriales : désignation des délégués du conseil municipal et leurs suppléants :**

Monsieur le maire présente le courrier de la Préfecture d'Eure-et-Loir concernant les élections sénatoriales du 27 septembre 2020. La désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants a été fixée ce jour. Le maire invite donc le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Dans l'un et l'autre cas, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le maire a rappelé que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants (art. L.O. 286-1 du code électoral). Aucun conseiller municipal de Senantes n'étant concerné par cette disposition.

Le maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le cas échéant, l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire : 3 délégué(s) et 3 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués à élire ou sur une liste comportant autant de noms de suppléants. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance

qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

Tous les conseillers présents ont pris part au vote.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Aucun des bulletins n'a été déclaré nul (art. L. 66 du code électoral).

Délégués titulaires : Jean-Claude LOZACH, Aline BRIANÇON, Arnaud BREUIL ont été élus avec treize (13) voix.

Après l'élection des délégués, il a été procédé à l'élection des suppléants dans les mêmes conditions.

Délégués suppléants : Jérôme BRÉZILLON, Monique DELAPLANCHE, Alexandra PERRIN ont été élus avec treize voix (13).

#### 4) Information sur l'installation du conseil de la communauté de communes des portes euréliennes d'Ile-de-France :

Monsieur le maire explique que l'installation du conseil de la communauté de communes se tiendra le 15 juillet. Ce conseil aura pour fonction d'élire le Président et les vice-présidents au nombre de 15.

Deux candidats se sont officiellement déclarés à la présidence, M. Stéphane LEMOINE, président sortant, et M. Jean-Luc DUCERF, nouvellement élu Maire d'Auneau Bleury Saint-Symphorien.

M. le maire précise qu'il est possible qu'il se présente à l'une des 15 vice-présidences, notamment après en avoir discuté avec les maires des communes voisines (périmètre de l'ancienne CC4V), et ce afin de garantir la présence de nos territoires au sein de l'exécutif de la nouvelle communauté de communes, aujourd'hui composée de 39 communes pour près de 49 000 habitants.

#### 5) Questions diverses :

- Monsieur le maire rappelle qu'en raison des conditions sanitaires liées à l'épidémie de Covid, les festivités du 14 juillet ne pourront se tenir comme de coutume : il n'y aura donc ni repas, ni feu d'artifices. La cérémonie au monument aux Morts aura cependant bien lieu à 11 heures avec un départ de la mairie à 10 h 45.
- Monsieur le maire invite tous les conseillers municipaux qui le peuvent à se retrouver à la chapelle Sainte-Geneviève de Senantes le 15 juillet en fin d'après-midi pour accueillir M. Guillaume KASBARIAN, député. Ce dernier entamera ce jour-là le tour de la circonscription à vélo, sur le thème de l'environnement et du développement durable : les échanges informels permettront d'aborder les sujets de préoccupations communes.
- M. le Maire a également proposé de profiter de l'occasion pour inaugurer le pont de Senantes nouvellement restauré, en présence de Stéphane LEMOINE (vice-président du département en charge des travaux) et de M. Jean-Noël MARIE, maire de Coulombs. Monsieur le maire précise également avoir invité M. Dominique GENTY, artisan boulanger de Senantes pour présenter ses productions, notamment celles issues de farines bio produites localement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures trente minutes.